

Eros politique, démocratie et corruption : un dialogue entre le projet rousseauiste, la Constitution de 1791 et la situation contemporaine

Marc TILLY

Résumé du projet de thèse: Dans « De l'amour » Stendhal compare deux éthos érotiques : celui de Werther et celui de Don Juan. Il rapproche tout d'abord la figure érotique de Werther de la figure romantique de J-J Rousseau, qu'il oppose ensuite à l'éthos de Don Juan, puis il procède à l'évaluation de ces deux attitudes érotiques : Werther idéalise Charlotte comme Rousseau idéalise Mme de Warens et, de même que cette idéalisation mène inévitablement Jean-Jacques au désespoir, elle conduit fatalement Werther au suicide. Inversement, Don Juan désidéalisait les femmes, et c'est là que se trouve, selon Stendhal, la raison de son succès. Pourtant, contre toute attente, dans cet ouvrage Stendhal finit par se prononcer en faveur de Werther et ce, en raison de la part d'ombre et de désenchantement inhérente à l'éthos érotique de Don Juan. Or, la présente étude propose d'examiner la conclusion exactement inverse, en appliquant les catégories de l'érotique stendhalienne au champ politique et en faisant l'hypothèse que la Constitution de 1791 marque l'aboutissement d'une dialectique de l'Eros politique, dont le donjuanisme politique est le moment ultime.

Afin d'établir cette thèse, nous montrerons tout d'abord que ce que nous nommerons l'absolutisme représentatif de Hobbes, est l'expression d'une forme de sexisme érotico-politique. Pour cela, il nous faudra montrer que le contrat politique de Hobbes est analogue au contrat de mariage compris comme un pacte de soumission. A cet effet, nous mettrons en lumière le lien structurel entre la doctrine juridique anglaise de la couverture, selon laquelle la volonté de la femme est suspendue par le contrat de mariage et assimilée à celle de son mari ; et la théorie hobbienne de la représentation politique, selon laquelle la volonté du peuple est suspendue par le contrat politique et assimilée à celle de ses représentants légaux. Nous poursuivrons ensuite l'analogie entre ces deux doctrines, en montrant notamment que la femme et le peuple y sont respectivement représentés en état de tutelle légitime, et ce car dans les deux cas l'aliénation du vouloir y est présentée comme un renoncement consenti à la liberté, en échange de la sécurité. Ainsi, nous verrons que l'absolutisme hobbien reconduit, à l'égard de la figure du peuple, une forme de machisme politique analogue au machisme érotique que l'on trouve dans la doctrine victorienne de la couverture, à l'égard de la figure de la femme. Dans un second temps, nous étudierons le projet de fondation d'une démocratie souveraine envisagé par Rousseau contre Hobbes et ce, afin d'établir que ce projet est l'expression pure du werthérisme politique. Pour cela, il nous faudra tout d'abord établir que ce projet politique est fondé sur une complexion affective de type érotique, qui, sur le mode de la cristallisation stendhalienne, reconduit en politique, sous les figures du peuple et de la représentation-mandat, une idéalisation werthérienne de la femme et de la fidélité amoureuse. A cet effet, nous nous intéresserons tout d'abord à la théorie de la cristallisation, que Stendhal développe dans « De l'amour ». Subversion du réel par l'idéal, mystification, la cristallisation, nous le verrons, désigne sous la plume de Stendhal, un processus d'enjolivement illusoire de l'aimée par l'amant, au terme duquel l'idéal se substitue au réel. Sur cette base, nous montrerons ensuite, d'une part, que le contrat politique, tel que Rousseau l'envisage sous la forme d'un pacte d'association, est l'analogon politique d'une relation érotique librement et mutuellement consentie. Et, d'autre part, qu'il existe une similitude de structure entre l'idéalisation juridique de la figure du Peuple par Rousseau dans le Contrat social, et l'idéalisation érotique de la figure de Julie par Saint-Preux dans la Nouvelle Héloïse. Dans les deux cas, nous verrons qu'un même processus d'inversion du réel est à l'œuvre. Concrètement, en suivant l'analyse d'Althusser,

nous verrons que l'objet philosophique contrat social ne peut fonctionner que par le jeu d'un décalage théorique interne, qui, en inversant le rapport entre le réel et l'idée, conduit inévitablement au basculement de la théorie dans l'idéologie. Précisément, nous verrons que, pour être conclu, le contrat social présuppose avec nécessité l'existence du peuple, dont il est pourtant censé assurer la génération artificielle. Pétition de principe, cercle logique, nous verrons que cette inversion est le point de bascule à partir duquel le rapport entre l'idéal et le réel s'inverse dans les écrits politiques de Rousseau. Enfin, que cette ontologisation fantasmagorique et naïve de la figure du Peuple, ainsi que la sacralisation irrationnelle de sa volonté, est l'analogon politique du werthérisme érotique. C'est-à-dire, le pendant politique du werthérisme érotique, et l'expression pure du werthérisme démocratique. Dans un troisième temps, nous verrons que la Constitution de 1791 est l'expression du donjuanisme politique machiavélien, en ce qu'elle réalise sur un mode virtuose la synthèse des deux tendances érotico-politiques antagonistes précédemment étudiées, à savoir, d'une part, le machisme érotico-politique de Hobbes et, d'autre part, le werthérisme démocratique de J-J Rousseau. Afin de rendre raison de cette synthèse, mais aussi afin de restituer la dimension dialectique qui caractérise cette synthèse, nous procéderons en trois temps. Tout d'abord, nous verrons que la Constitution de 1791, fondatrice du gouvernement représentatif, confère à la représentation nationale qu'elle institue une dimension constructiviste, qui reconduit très exactement la représentation politique théorisée par Hobbes dans le Léviathan.

Dans un second temps, nous verrons que la Constitution de 1791 prohibe le mandat impératif théorisé par J-J Rousseau, et que cette prohibition découle directement de la dimension constructiviste de la représentation nationale. Concrètement, nous montrerons que dans le système de la souveraineté nationale théorisé par Sieyès, il ne peut pas y avoir, d'abord un peuple, puis une volonté proclamée par le peuple et, enfin, une délégation de cette volonté à des représentants révocables et punissables chargés par mandat impératif de l'exécuter ; car il y a au contraire, dans ce système, d'abord une représentation, qui, par le fait même d'instituer la volonté nationale, donne naissance à la Nation. Plus exactement, nous verrons que dans la logique de la souveraineté populaire, l'établissement d'un mandat présuppose avec nécessité la subordination du mandataire à la volonté de ses mandants, mais que, puisque dans le droit public révolutionnaire c'est au contraire la volonté du représenté qui est subordonnée à celle de ses représentants, en ce qu'ils la lui confèrent, alors, il ne peut pas y avoir dans ce système de rapport contractuel entre les électeurs et les élus. Par suite, nous verrons qu'il ne peut pas non plus y avoir dans ce système d'obligation légale pour l'élu de mettre en œuvre les mesures au nom desquelles il a été élu, ni non plus de sanction en cas de non-application de celles-ci. Et ce, car la légalité de l'obligation, comme celle de la sanction, présupposent, pour être effectives, un engagement contractuel préalable qui, précisément, en l'occurrence, fait défaut. Raison pour laquelle, comme nous le verrons, le mandat impératif est constitutionnellement prohibé. Cependant, fait saisissant, nous verrons ensuite qu'alors même que la Constitution prohibe le mandat impératif, elle en assure cependant la reconduction apparente sur un mode illusoire. Dans un troisième temps, nous verrons en effet que la constitution de 1791 confère à la représentation absolutiste hobbienne, qu'elle institue, l'aspect du mandat-impératif démocratique, qu'elle prohibe. Et qu'elle consacre ainsi l'illusion de son institutionnalisation, alors même qu'elle en opère la négation. A l'instar du Don Juan de Stendhal, dont la vertu érotique est fondée sur une aptitude à se donner en représentation sur le mode polymorphique de la duplicité, le texte constituant présente en effet une image de la représentation politique opposée à sa signification juridique, qui, à l'instar de la représentation duplice du Prince de Machiavel, est l'expression même de sa vertu politique. Ainsi, l'ambition de cette étude est de montrer comment la représentation politique révolutionnaire se rattache, sur un mode original, à une triple tradition politique, dont elle réalise la synthèse. A savoir, celle de Hobbes, tout

d'abord, dont elle reconduit juridiquement la conception absolutiste de la représentation politique. Celle de Rousseau, ensuite, dont elle assure la reconduction de la théorie de la représentation-mandat sur un mode apparent. Enfin, celle de Machiavel, par la vertu politique que cette reconduction apparente manifeste.

Cela posé, plusieurs difficultés apparaissent, qui constituent, en l'état actuel, les orientations possibles de la recherche : la première difficulté concerne « l'accusation » de werthérisme proférée à l'égard du projet politique de Rousseau. Il se pourrait que cette accusation soit infondée. En effet, si le mandat impératif est réellement impossible à mettre en œuvre, alors pourquoi toutes les Constitutions françaises l'ont-elles prohibé ? Quel sens y aurait-il, en effet, à interdire ce qui, de fait, est impossible ? L'invariance de la prohibition du mandat impératif dans le droit public français semble ainsi indiquer que le mandat impératif n'est pas une chose impossible à mettre en œuvre. De plus, une lecture assidue des écrits politiques de Rousseau révèle que le mandat impératif possède effectivement une finalité pratique et réaliste. Tout l'effort de Rousseau consiste en effet à instituer une nouvelle forme de démocratie, indirecte et représentative, capable de dépasser, par le recours à la députation qui la caractérise, l'obstacle géo-démographique posé par le grand nombre de citoyens et la vaste étendue du territoire des Etats modernes. Et aussi, d'autre part, à garantir, par le mandat impératif, que ce recours à la députation ne puisse pas pour autant entraîner une aliénation de souveraineté. Ainsi, d'après Rousseau, le recours au mandat impératif est non seulement possible, mais il est aussi et surtout nécessaire. Mais, si la mise en œuvre du mandat impératif est une chose possible, alors pourquoi le mandat impératif est-il prohibé ? Nous verrons qu'il est possible de considérer que le mandat impératif est réalisable, mais pas souhaitable et ce, en raison de la dimension délétère de ses effets. Le mandat impératif présuppose l'attribution de l'exercice de la puissance législative au peuple. Or, cette attribution pose le problème de la compétence politique du Peuple. Les révolutionnaires opposés au mandat impératif ont ainsi considéré le peuple comme inapte à l'exercice du pouvoir politique. Et ce, en raison de son irrationalité et de sa nature désirante et impétueuse, mais aussi en raison de son incapacité à transcender l'égoïsme de l'intérêt particulier, pour s'élever jusqu'à l'universalité de l'intérêt général. Mais qu'en est-il réellement ? Le peuple, en effet, est-il un bon par nature, ou est-il un despote en puissance ? Par suite, devons-nous considérer la démophilie des partisans du mandat impératif comme une forme de werthérisme, en soulignant la dimension naïve et irréaliste de la figure du Peuple qu'ils promeuvent, ou devons-nous au contraire considérer la démophobie des opposants au mandat impératif comme une forme de donjuanisme politique, en soulignant la similitude entre, d'une part, cette désidérialisation politique du peuple et, d'autre part, la désidérialisation érotique de la femme par Don Juan ? Plutôt que de trancher, nous nous bornerons ici à préciser que, pour nous, le werthérisme et le donjuanisme sont deux modalités de l'éros politique, et qu'ils constituent à ce titre deux points de vue cardinaux et opposés à partir desquels une réflexion philosophique sur la politique peut être menée. Aussi, que ces deux approches sont excluantes l'une de l'autre, mais pourtant complémentaires, en ce sens qu'il n'y a de donjuanisme à l'égard du peuple, que sur la base et à travers le prisme d'un point de vue werthérien considéré comme valide et légitime. Et inversement. En effet, Werther pourrait-il être accusé de naïveté si Don Juan n'existait pas ? Or cette dernière remarque nous amène directement à notre seconde difficulté, qui, comme nous allons le voir, concerne la question philosophique de la corruption. Les partisans et les opposants au mandat impératif s'opposent sur la question de la nature de la corruption en politique, ainsi que sur les moyens de l'endiguer. D'une part, en effet, les opposants au mandat impératif, comme Sieyès et Barrère, considèrent que le mandat impératif conduirait directement à la corruption du législateur et ce, en raison de l'incapacité du peuple à dépasser ses intérêts particuliers immédiats. Dans cette optique, si le peuple devenait législateur, l'intérêt général serait systématiquement desservi au profit d'intérêts partisans. La loi, dès lors, ne servirait plus

l'intérêt général, mais serait au contraire asservie à des intérêts particuliers, et la puissance législative s'en trouverait corrompue. Cependant, d'un autre côté, conformément à la pensée politique de Rousseau, les partisans du mandat impératif soutiennent que c'est au contraire l'absence de mandat impératif qui conduit à une telle corruption de la puissance législative. En effet, on trouve dans les écrits politiques de Rousseau l'idée que le mandat impératif, en subordonnant, en droit, le député aux citoyens, permet en retour un contrôle du politique (instructions, révocations, reddition des comptes) susceptible de contrebalancer l'influence des intérêts privés sur la décision politique. L'idée étant que, pour empêcher la corruption il faut la rendre onéreuse à un point tel qu'elle cesse d'être rentable, et qu'à cet effet il suffit de confier au Peuple l'exercice de la loi. Attendu que la corruption d'un individu ou de quelques députés est chose aisée, tandis que la corruption de tout un peuple est impossible. Or, dans un monde où les intérêts généraux, dans les domaines écologiques, économiques et sanitaires, sont plus que jamais menacés par l'influence des intérêts privés, cette idée de Rousseau d'instituer un mandat impératif afin de garantir un contrôle citoyen de la politique publique semble pertinente. Il nous semble donc que la question de l'applicabilité du mandat impératif mérite d'être examinée. Aussi, nous l'examinerons. Une application du mandat impératif à des sujets d'intérêt commun permettrait par ailleurs la mise en œuvre, à grande échelle, d'une délibération citoyenne réelle et, par conséquent, une participation éclairée et égalitaire de tous sur des sujets d'intérêts communs. Par suite, il nous faudra donc examiner l'hypothèse selon laquelle le mandat impératif serait la solution à la crise actuelle de la représentation politique. A cet effet, nous examinerons l'idée que la crise actuelle de la représentation politique trouve ses origines dans la Constitution fondatrice du gouvernement représentatif, et plus exactement, de la tension entre sa prohibition constitutionnelle et sa reconduction juridique apparente. En assignant à la représentation politique l'éthos de la représentation-mandat démocratique, les révolutionnaires n'ont-ils pas, en effet, placés leur système sous le signe de la crise ? Par suite, pour résoudre cette crise, ne faudrait-il pas, dès lors, lever la prohibition du mandat impératif, afin de faire de la représentation politique un réel mandat ? Le mandat impératif, qu'on l'articule d'une manière ou d'une autre, est-il susceptible d'apporter une solution à la crise actuelle de la représentation politique ? Son application limitée à des sujets d'intérêt commun représente-t-elle une piste crédible ? Si oui, serait-il préférable que ce mandat soit seulement consultatif, ou au contraire est-il pertinent d'envisager que celui-ci puisse avoir une finalité exécutoire ? C'est ce qu'il s'agira d'examiner au cours de notre étude. Pour mener cette étude à bien nous procéderons à une analyse de la Constitution de 1791, que nous étudierons en convoquant le système théorique mis en œuvre par son fondateur, Joseph-Emmanuel Sieyès et ce, en confrontant le système théorique de Sieyès avec, d'une part, la théorie hobbiennne de la représentation politique et, d'autre part, le système de la souveraineté populaire théorisé par Rousseau. Nous nous référerons également à l'analyse du texte constituant réalisée par le juriste français Raymond Carré de Malberg. Ainsi, nous parviendrons à isoler une structure théorique fondée sur des invariants constitutionnels, qui devrait permettre à nos analyses d'avoir une valeur actuelle.

Political eros, democracy and corruption : a dialogue between the rousseauist project, the Constitution of 1791 and the contemporary situation

Abstract: In "De l'amour" Stendhal compares two erotic ethos: that of Werther and that of Don Juan. He first compares the erotic figure of Werther to the romantic figure of J-J Rousseau, which he then contrasts with the ethos of Don Juan, then he proceeds to evaluate these two erotic attitudes: Werther idealizes Charlotte like Rousseau idealizes Mme de Warens and, just as this idealization inevitably leads Jean-Jacques to despair, it inevitably leads Werther to suicide. Conversely, Don Juan de-idealizes women, and this is, according to Stendhal, the

reason for his success. Yet, against all odds, in this Stendhal's work ends up coming out in favor of Werther because of the shadow and disenchantment inherent in Don Juan's erotic ethos. However, the present study proposes to examine the exact opposite conclusion, by applying the categories of the Stendhalian erotic to the political field and by hypothesizing that the Constitution of 1791 marks the culmination of a dialectic of political Eros. , whose political donjuanism is the ultimate moment. In order to establish this thesis, we will first show that what we will call Hobbes representative absolutism, is the expression of a form of erotic-political sexism. For this, we will have to show that Hobbes' political contract is analogous to the marriage contract understood as a pact of submission. To this end, we will highlight the structural link between the English legal doctrine of coverture, according to which the will of the woman is suspended by the marriage contract and assimilated to that of her husband; and the Hobbian theory of political representation, according to which the will of the people is suspended by the political contract and assimilated to that of its legal representatives. We will then continue the analogy between these two doctrines, showing in particular that the woman and the people are respectively represented in a state of legitimate tutelage, and this because in both cases the alienation of the will is presented as a renunciation consented to freedom in exchange for security. Thus, we will see that Hobbian absolutism renews, with regard to the figure of the people, a form of political machismo analogous to the erotic machismo that we find in the Victorian doctrine of coverture, with regard to the figure of the woman. Secondly, we will study the project of founding a sovereign democracy envisaged by Rousseau against Hobbes, in order to establish that this project is the pure expression of political Wertherism. For this, we will first have to establish that this political project is based on an affective complexion of an erotic type, which, in the mode of Stendhalian crystallization, is carried over into politics, under the figures of the people and of the representation-mandate. , a Werthérienne idealization of women and of loving fidelity. For this purpose, we will first look at the theory of crystallization, which Stendhal develops in "De Amour". Subversion of the real by the ideal, mystification, crystallization, as we will see, designates, in Stendhal's pen, a process of the lover's delightfully illusory adornment, at the end of which the ideal replaces the real. On this basis, we will then show, on the one hand, that the political contract, as Rousseau sees it in the form of a pact of association, is the political analogon of a freely and mutually agreed erotic relationship. And, on the other hand, that there is a similarity of structure between the legal idealization of the figure of the People by Rousseau in the Social Contract, and the erotic idealization of the figure of Julie by Saint-Preux in the Nouvelle Héloïse. . In both cases, we will see that the same process of inversion of reality is at work. Concretely, by following Althusser's analysis, we will see that the philosophical object of social contract can only function through the play of an internal theoretical shift, which, by inverting the relationship between the real and the idea, inevitably leads to to the shift from theory to ideology. Precisely, we will see that, in order to be concluded, the social contract necessarily presupposes the existence of the people, of which it is nevertheless supposed to ensure the artificial generation. Petition of principle, logical circle, we will see that this inversion is the tipping point from which the relationship between ideal and reality is reversed in Rousseau's political writings. Finally, that this phantasmagorical and naive ontologization of the figure of the People, as well as the irrational sacralization of its will, is the political analogon of erotic Wertherism. That is to say, the political counterpart of erotic wertherism, and the pure expression of democratic wertherism. Thirdly, we will see that the Constitution of 1791 is the expression of Machiavellian political Don Juanism, in that it achieves in a virtuoso mode the synthesis of the two antagonistic erotic-political tendencies previously studied, namely, on the

one hand, the erotic- political machismo of Hobbes and other part, the democratic wertherism of J-J Rousseau. In order to explain this synthesis, but also in order to restore the dialectical dimension which characterizes this synthesis, we will proceed in three stages. First of all, we will see that the Constitution of 1791, the founder of representative government, confers on the national representation that it institutes a constructivist dimension, which very exactly renews the political representation theorized by Hobbes in the *Leviathan*. Secondly, we will see that the Constitution of 1791 prohibits the imperative mandate theorized by J-J Rousseau, and that this prohibition stems directly from the constructivist dimension of national representation. Concretely, we will show that in the system of national sovereignty theorized by Sieyès, there cannot be, first a people, then a will proclaimed by the people and, finally, a delegation of this will to revocable representatives and punishable charged by imperative mandate to execute it; because there is on the contrary, in this system, first of all a representation, which, by the very fact of instituting the national will, gives birth to the Nation. More precisely, we will see that in the logic of popular sovereignty, the establishment of a mandate necessarily presupposes the subordination of the agent to the will of his constituents, but that, since in revolutionary public law it is on the contrary the will of the principal which is subordinate to that of his representatives, in that they confer it on him, then there cannot be in this system of contractual relation between voters and elected officials. As a result, we will see that there cannot be in this system either a legal obligation for the elected official to implement the measures in the name of which he was elected, nor any sanction in the event of non-application of these. This is because the legality of the obligation, like that of the sanction, presupposes, in order to be effective, a prior contractual commitment which, precisely, in this case, is lacking. This is why, as we will see, the imperative mandate is constitutionally prohibited.

However, strikingly, we will then see that even though the Constitution prohibits the imperative mandate, it nevertheless ensures its apparent renewal in an illusory fashion. Thirdly, we will indeed see that the constitution of 1791 confers on the Hobbian absolutist representation, which it institutes, the aspect of the democratic imperative-mandate, which it prohibits. And that she thus consecrates the illusion of its institutionalization, even though it negates it. Like Stendhal's *Don Juan*, whose erotic virtue is based on an aptitude for representing oneself in the polymorphic mode of duplicity, the constituent text indeed presents an image of political representation opposed to its legal meaning, which, like the duplicitous representation of the Prince by Machiavelli, is the very expression of his political virtue. Thus, the ambition of this study is to show how revolutionary political representation is linked, in an original fashion, to a triple political tradition, of which it synthesizes. Namely, that of Hobbes, first of all, of which it legally renews the absolutist conception of political representation. That of Rousseau, then, of which it ensures the renewal of the theory of the representation-mandate in an apparent mode. Finally, that of Machiavelli, through the political virtue that this apparent renewal manifests. That being said, several difficulties appear, which constitute, in the current state, the possible directions of research: the first difficulty concerns the "accusation" of wertherism made with regard to Rousseau's political project. This accusation may be unfounded. Indeed, if the imperative mandate is really impossible to implement, then why have all the French constitutions prohibited it? What sense would there be in prohibiting what, in fact, is impossible? The invariance of the prohibition of the imperative mandate in French public law thus seems to indicate that the imperative mandate is not something impossible to enforce. Moreover, an assiduous reading of the political writings of Rousseau reveals that the imperative mandate does indeed have a practical and realistic finality. Rousseau's entire effort consists in

instituting a new form of democracy, indirect and representative, capable of going beyond, by resorting to the deputation which characterizes it, the geo-demographic obstacle posed by the large number of citizens and the vast expanse of the territory of modern states. And also, on the other hand, to guarantee, through the imperative mandate, that this recourse to the deputation cannot for all that lead to an alienation of sovereignty. Thus, according to Rousseau, the use of the imperative mandate is not only possible, but it is also and above all necessary. But, if the implementation of the imperative mandate is possible, then why is the imperative mandate prohibited?

We will see that it is possible to consider that the imperative mandate is achievable, but not desirable, because of the deleterious dimension of its effects. The imperative mandate presupposes the attribution of the exercise of legislative power to the people. However, this attribution poses the problem of the political competence of the People. The revolutionaries opposed to the imperative mandate thus regarded the people as unfit for the exercise of political power. This is because of his irrationality and his desiring and impetuous nature, but also because of his inability to transcend selfishness of special interest, to rise to the universality of the general interest. But what is it really? The people, indeed, are they good by nature, or are they a despot in power? Consequently, should we consider the demophile of the supporters of the imperative mandate as a form of Wertherism, by emphasizing the naive and unrealistic dimension of the figure of the People that they promote, or should we on the contrary consider the demophobia of the opponents of the mandate? imperative as a form of political Don Juanism, by emphasizing the similarity between, on the one hand, this political de-idealization of the people and, on the other hand, the erotic de-idealization of women by Don Juan? Rather than deciding, we will limit ourselves here to specifying that, for us, Wertherism and Don Juanism are two modalities of political eros, and that they constitute, as such, two cardinal and opposed points of view from which a reflection philosophical about politics can be conducted. Also, that these two approaches are mutually exclusive, but yet complementary, in the sense that there is DonJuanism towards the people, only on the basis and through the prism of a Werthérien point of view considered valid and legitimate. And vice versa. Indeed, could Werther be accused of naivety if Don Juan did not exist? However, this last remark brings us directly to our second difficulty, which, as we shall see, concerns the philosophical question of corruption. Supporters and opponents of the imperative mandate clash on the question of the nature of corruption in politics, and how to contain it. On the one hand, in fact, opponents of the imperative mandate, such as Sieyès and Barrère, consider that the imperative mandate would lead directly to the corruption of the legislator because of the inability of the people to go beyond their immediate special interests. From this perspective, if the people were to become legislators, the general interest would be systematically served in favor of partisan interests. The law, therefore, would no longer serve the general interest, but would instead be subjugated to particular interests, and the legislative power would be corrupted. However, on the other hand, in keeping with Rousseau's political thinking, imperative mandate supporters argue that it is on the contrary the absence of a mandatory mandate that leads to such corruption of the legislature. Indeed, we find in the political writings of Rousseau the idea that the imperative mandate, by subordinating, in law, the deputy to the citizens, allows in return a political control (instructions, revocations, rendering of accounts) likely to counterbalance the influence of private interests on political decision-making. The idea being that, in order to prevent corruption, it must be made so onerous that it ceases to be profitable, and that for this purpose it is sufficient to entrust the people with the exercise of the law. Whereas the corruption of an individual or a few deputies is easy, while the corruption of

an entire people is impossible. However, in a world where general interests, in the ecological, economic and health fields, are more than ever threatened by the influence of private interests, Rousseau's idea of instituting an imperative mandate in order to guarantee citizen control of the public policy seems relevant. It therefore seems to us that the question of the applicability of the mandatory mandate merits consideration. Also, we will examine it. An application of the imperative mandate to subjects of common interest would also allow the implementation, on a large scale, of real citizen deliberation and, consequently, an enlightened and equal participation of all on matters of common interest. Therefore, we will need to examine the hypothesis that the imperative mandate is the solution to the current crisis in political representation. To this end, we will examine the idea that the current crisis in political representation has its origins in the founding Constitution of representative government, and more precisely, in the tension between its constitutional prohibition and its apparent legal renewal. By assigning to political representation the ethos of democratic representation-mandate, haven't revolutionaries in effect placed their system under the sign of crisis? Consequently, in order to resolve this crisis, should it not therefore be necessary to lift the prohibition of the imperative mandate, in order to make political representation a real mandate? Is the imperative mandate, articulated in one way or another, likely to provide a solution to the current crisis in political representation? Does its limited application to subjects of common interest represent a credible avenue? If so, would it be preferable for this mandate to be only advisory, or on the contrary is it relevant to consider that could it have an enforceable purpose? This is what will be examined during our study. To carry out this study, we will carry out an analysis of the Constitution of 1791, which we will study by calling on the theoretical system implemented by its founder, Joseph-Emmanuel Sieyès and this, by confronting the theoretical system of Sieyès with, of on the one hand, the Hobbian theory of political representation and, on the other hand, the system of popular sovereignty theorized by Rousseau. We will also refer to the analysis of the constituent text carried out by the French jurist Raymond Carré de Malberg. Thus, we will succeed in isolating a theoretical structure based on constitutional invariants, which should allow our analyzes to have a current value.